



2e budget Audet, Déception majeure

Québec, jeudi le 23 mars 2006 – Le Premier ministre du Québec avait suscité de l'espoir auprès des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec lors du discours inaugural lorsqu'il a annoncé la création de 1000 entreprises et des mesures pour offrir un régime fiscal plus compétitif pour les entreprises. Selon le président de la Coalition des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec (CTTAQ), Stéphan Viau, une première mesure concrète qui aurait pu aider l'atteinte de cet objectif aurait été une modification au plafond des dépenses de représentation admissibles qui est fixé à 1,25 p. 100 du chiffre d'affaires depuis le premier budget du gouvernement Charest. « *La majorité des travailleurs autonomes ne font pas de publicité, faute de moyens* » a mentionné monsieur Viau. « *Ce faisant, la représentation devient leur seul outil pour développer leurs affaires. Un travailleur autonome peut dépenser jusqu'à 2500,00\$ par année en représentation alors qu'il est plafonné à 650,00\$ au maximum. La différence est donc assumée à même nos revenus net, ce qui fait de nous des citoyens plus taxés que la moyenne en valeur relative* » précise-t-il.

D'un côté, nous avons un gouvernement qui prône l'initiative privée comme solution pour le développement économique et de l'autre, ce même gouvernement tue dans l'œuf le démarrage de nouvelles entreprises en maintenant cette mesure injuste. « *Afin de bien saisir l'impact, imaginez la réaction qu'aurait les Bombardier, les Jean Coutu et les Québécois si le gouvernement plafonnait les dépenses de publicité à 1,25 p. 100 du chiffre d'affaire. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) ainsi que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) ne tarderaient pas à réagir avec force. Et bien, mon exemple fictif ici est la situation réelle de 12 p. 100 de la population active, soit les travailleuses et les travailleurs autonomes du Québec* » conclue Stéphan Viau. La CTTAQ accueille toutefois favorablement la déduction additionnelle de 500,00\$.

La CTTAQ regroupe diverses associations et regroupements de travailleurs autonomes en provenance de toutes les régions du Québec et est diversifiée au plan des métiers et des professions. Elle a pour mandat de représenter les intérêts communs des travailleurs autonomes du Québec auprès des autorités, des acteurs intéressés et du public en général.

- 30 -

Source : Coalition des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec www.cttaq.ca

Renseignements : Vincent Doyon
Jour J Relations publiques
Relationniste de presse
(418) 955-9394